Charte Club de partenaires



## Club de partenaires

ACTIONS MARKETING 2018

Réservé aux adhérents de l'Agence

## Préambule

Dans le cadre de sa mission de promotion du territoire, l'agence de développement Estérel Côte d'Azur met en place des opérations de marketing et de communication en collaboration avec les professionnels. Ces actions de type jeux, partenariats, marketing direct, salons, accueil d'influenceurs du web ... exigent régulièrement la mise en place de lots à offrir sous forme de cadeaux.

Il s'agit pour nous d'être réactif aux opérations de communication et de promotion possibles.

Ces opérations ont pour objet de promouvoir le territoire, ses filières et ses professionnels de manière générique et non pas de façon nominative.

Afin de récompenser l'engagement des professionnels qui font l'effort de participer à cette promotion sous forme de prestations offertes, l'agence de développement Estérel Côte d'Azur souhaite mettre en avant les membres de ce club de partenaires.

Cette charte permet de définir les engagements respectifs de l'agence et des professionnels.

Estérel Côte d'Azur s'engage à fournir les prestations suivantes à tous les membres signataires du club de Partenaires :

- Mise en avant sur nos sites Internet en fonction de vos prestations :
  - Site de vente en ligne dédié aux hébergeurs www.reservation.esterel-cotedazur.com
    - Rubrique « Coup de cœur » en home page (à venir)
  - Site de vente en ligne dédié aux loisirs www.experiencecotedazur.com
    - Rubrique « Nos suggestions » en home page
  - Sur le moteur de séjours et weekends : www.weekend-provence.fr
    - Rubrique « top vente » ou « suggestions » en home page
- Mise en avant sur les réseaux sociaux et e-mailings :
  - Notamment sur la page Facebook [+ 40 000 fans ]
  - Sur la newsletter bimensuelle envoyée à + de 13 000 contacts
  - Lors de certains e-mailings dédiés à nos opérations de promotion
- Quand l'opération le permet, les membres bénéficient d'une action de marketing direct. Cette initiative est prioritairement réservée aux prestataires qui ont offert des lots sur la dite opération. Ex : présentation des hébergeurs sur site internet de France Bleu Provence lors des campagnes radio.

Charte Club de partenaires

Un logo ou une phrase du type « partenaire de XXX » seront rattachés à la présentation individuelle des prestataires membres du club sur les supports de communication dédiés à l'opération. Ex. « concours de vidéos GoPro réalisé avec notre partenaire Le Camping Douce Quiétude » En contrepartie, les membres du club de partenaires s'engagent à : 1 Offrir chaque année - valable 1 an à partir de la date d'émission du bon, au choix : 2 x 2 nuits pour 2 personnes en chambre B&B [ pour les hôtels et chambres d'hôtes ] Une semaine de location (hors charges électricité et chauffage) [ pour les résidences de tourisme, villages vacances, camping ] OU Offrir chaque année - valable 1 an à partir de la date d'émission du bon Activité de loisirs / autres prestation : ..... Conditions Les prestations offertes s'entendent hors extra + hors taxe de séjour (pour les hébergeurs) Merci des préciser les conditions spécifiques des lots offerts L'agence de développement Estérel Côte d'Azur gère l'attribution des lots en tenant compte de la thématique de la manifestation ou de la cible du support de presse. Par ailleurs, l'agence de développement Estérel Côte d'Azur se réserve le droit d'associer certains lots entre eux, notamment une offre d'hébergement couplée avec une (ou des) activité(s), en fonction des actions menées et de leurs cibles. L'agence de développement Estérel Côte d'Azur reste ouverte à toutes propositions pour des opérations à développer ou de nouveaux services à offrir aux membres du club. Fait à ..... Le membre L'agence de développement Estérel Côte d'Azur

Signature et cachet